

VERDI



ZONES D'ACTIVITES DE PRAHECQ (79) **DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE**

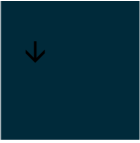


Verdi Conseil Midi Atlantique

Siège social : Bâtiment B, 13 rues Archimède CS 80083 -
33693 Mérignac Cedex Tél. 05.56.00.12.81
conseilmidiatlantique@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 300 000€ •

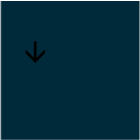
SIRET 443 422 605 00024 RCS BORDEAUX • APE 7112B



SOMMAIRE

1 Préambule	4
2 Milieu naturel	6
2.1 Protection du patrimoine naturel	7
2.1.1 ZICO	7
2.1.2 Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	9
2.1.3 Protection réglementaire : les sites Natura 2000	11
2.2 Les corridors écologiques	14
2.3 Diagnostic habitats naturel, flore et faune	16
2.3.1 Généralités	16
2.3.2 Méthodologie	18
2.3.3 Les habitats naturels et la flore	20
2.3.4 Zones humides	29
2.3.5 Faune	31
3 Synthèse	38





SOMMAIRE

Table des illustrations

Figure 1 : ZICO dans un périmètre de 5km autour de la zone d'étude	8
Figure 2 : Cartographie des ZNIEFF dans un périmètre de 5 km autour du périmètre d'étude	10
Figure 3 : Cartographie de spatialisation des sites Natura 2000 les plus proches de la zone d'étude (source : INPN).....	13
Figure 4 : Trames vertes et bleues Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Nouvelle Aquitaine.....	15
Figure 5 : Localisation du périmètre de projet au sein de sa zone d'étude.....	19
Figure 6 : Carte des habitats naturels et des espèces protégées observées en 2015	27
Figure 7 : Cartographie des habitats naturels observés en 2020.....	28
Figure 8 : Prospections des zones humides	30
Figure 9 : Rat musqué.....	31
Figure 10 : Crapaud épineux.....	34
Figure 11 : Tritons palmés	35
Figure 12 : Pelophylax sp	35

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques des ZNIEFF les plus proches de la zone d'étude (source : INPN)	9
Tableau 2 : Caractéristiques des sites Natura 2000 les plus proches de la zone d'étude ...	12
Tableau 3 : Les espèces relevées au sein des prairies mésophiles	21
Tableau 4 : Les espèces relevées au sein des fourrés médio-européens	23
Tableau 5 : Les espèces relevées au sein des berges herbacées du canal	24
Tableau 6 : Caractérisation des sondages pédologiques	29
Tableau 7 : Les espèces d'oiseaux observées	32
Tableau 8 : Les espèces d'amphibiens observées	34
Tableau 9 : Les espèces d'insecte observées	36





1

PREAMBULE

La présente note sur le volet milieux naturels fut réalisée en 2015 par le bureau d'études Verdi Conseil Midi Atlantique. Suite à l'implantation d'un bassin de rétention des eaux pour la mise aux normes du site industriel, des inventaires écologiques complémentaires ont été réalisés en 2020 sur l'ensemble du site.

Une attention particulière a été apportée au site pressenti pour l'implantation du bassin, situé au sein de l'aire d'étude.

Conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié au 1er octobre, l'étude des sols a été réalisée suite à des sondages pédologiques effectués le 16 Juillet 2020. Cette étude a été complétée avec l'analyse de la végétation et des habitats présents afin de statuer sur la délimitation et caractérisation de zone humide. Cette dernière étape a été réalisée lors de 3 passages le 16 juillet, 5 octobre et 19 octobre 2020.

La présente note fait état des résultats des inventaires menés en 2015 et en 2020 par le bureau d'étude Verdi Conseil Midi Atlantique.



2

MILIEU NATUREL

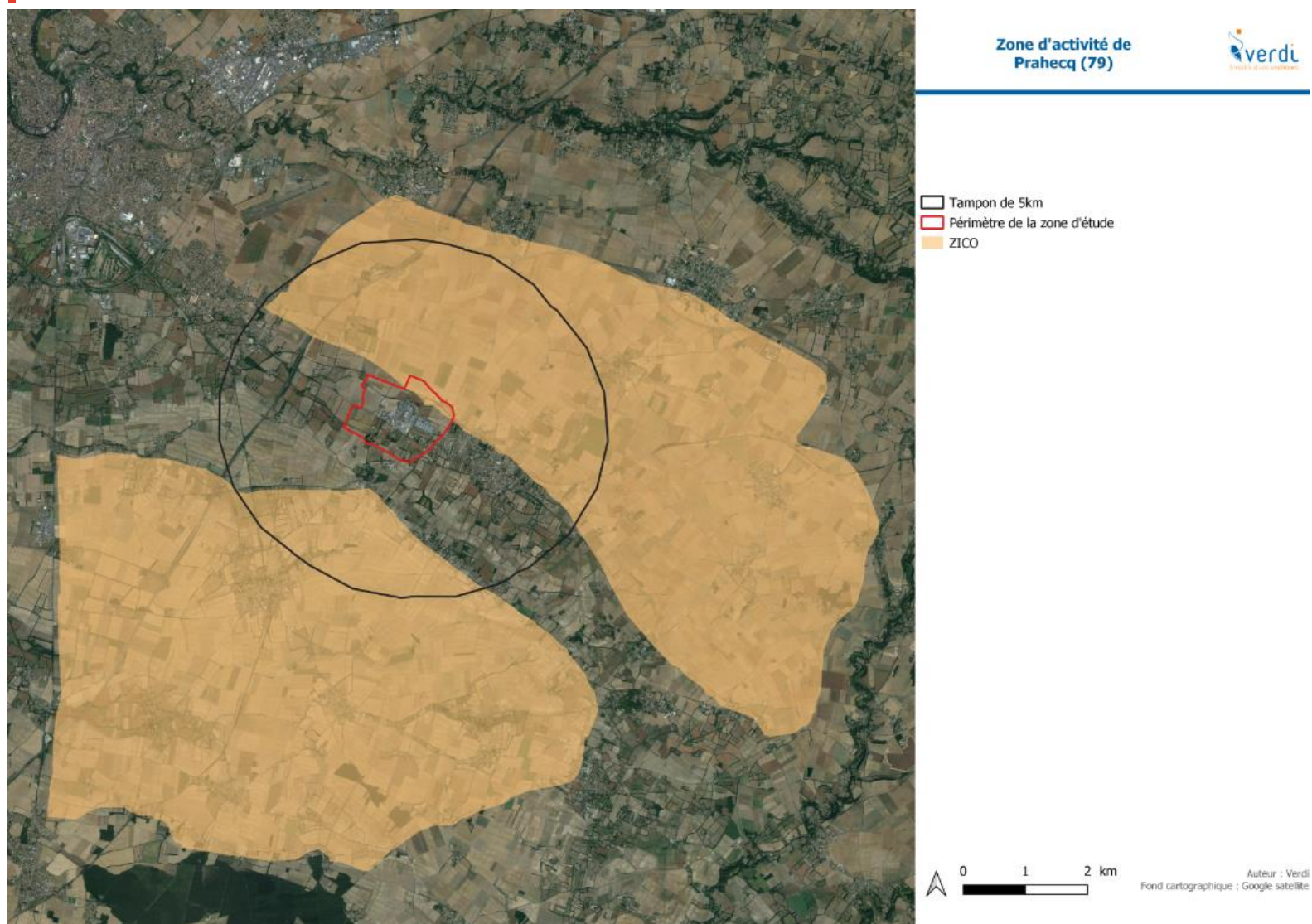
2.1 PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

2.1.1 ZICO

Les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont des zones d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance européenne. Les ZICO sont l'outil de référence de la France pour la mise en œuvre de ses engagements internationaux (Directive Oiseaux) en matière de désignation en ZPS.

La principale ZICO dans le secteur juxte, au Nord, la zone d'activités. Il s'agit de la ZICO n°PC09 «Plaine de Niort Sud-est» (superficie : 14 300 ha). Cette zone est dominée par la culture céréalière. Elle constitue une zone de nidification du busard cendré, de l'outarde canepetière et de l'œdicnème criard.

Figure 1 : ZICO dans un périmètre de 5km autour de la zone d'étude



2.1.2 ZONE D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

■ ZNIEFF DE TYPE I

Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

■ ZNIEFF DE TYPE II

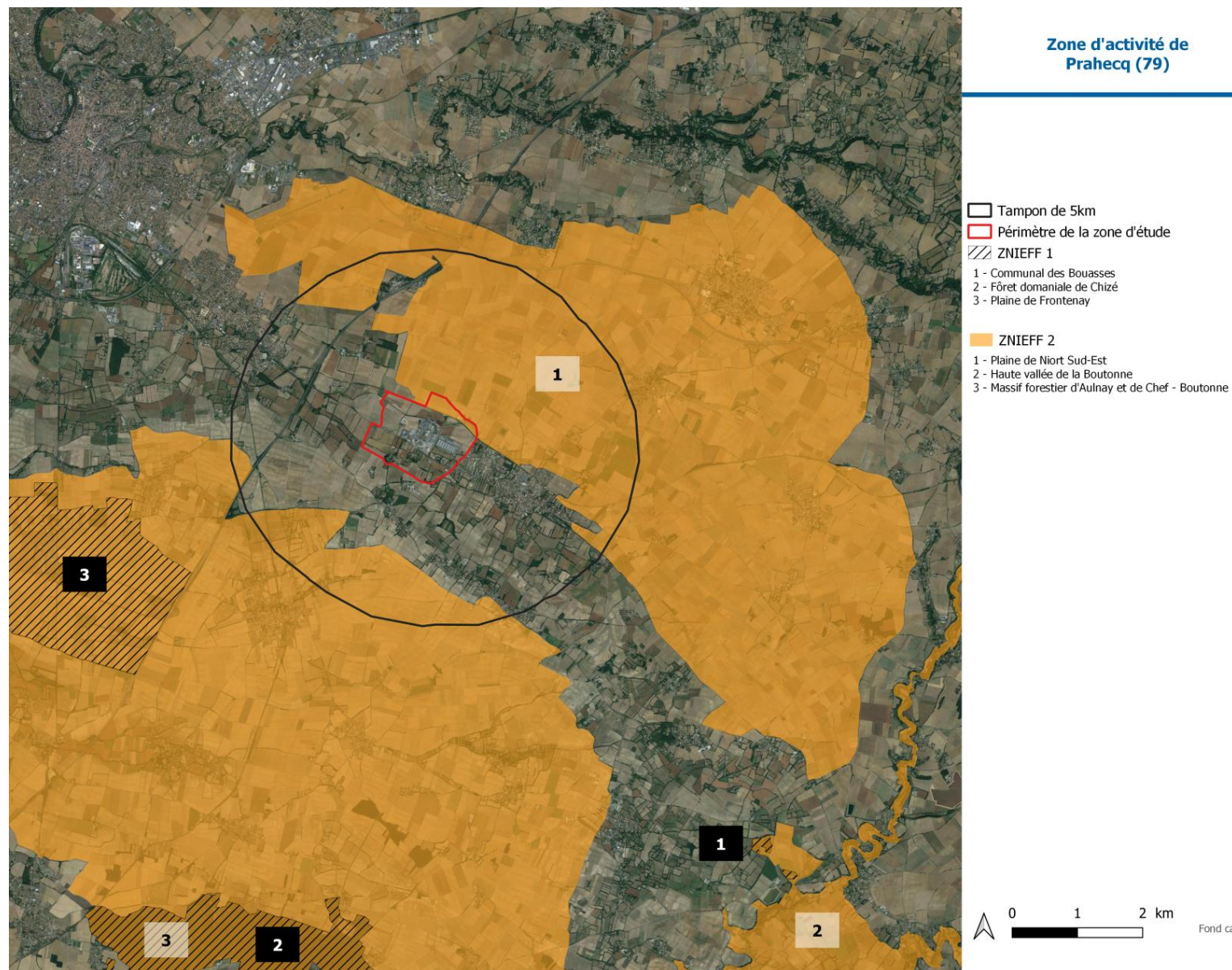
Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Une seule ZNIEFF est présente dans les 5km autour du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type II « Plaine de Niort Sud-est ».

Tableau 1 : Caractéristiques des ZNIEFF les plus proches de la zone d'étude (source : INPN)

Type	Nom	Code National	Descriptif	Distance avec le site d'étude	Superficie totale (ha)
ZNIEFF de type 2	Plaine de Niort Sud-Est	540014411	Cette langue de terre, coincée entre la Garonne et la Dordogne, est constituée de dépôts alluvionnaires modernes, régulièrement inondés avant l'aménagement des digues. Les terrains sont donc, à l'origine, essentiellement constitués de zones humides. Ces différents milieux humides abritent une flore et une faune relativement riches, comprenant des espèces rares et/ou protégées telles que la Nivéole d'été ou le Vison d'Europe. Situés sur un axe migrateur majeur, ces terrains peuvent également constituer une importante zone d'accueil pour l'avifaune.	En limite Nord de la zone d'activités	22 026

Figure 2 : Cartographie des ZNIEFF dans un périmètre de 5 km autour du périmètre d'étude



2.1.3 PROTECTION REGLEMENTAIRE : LES SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelle qu'ils contiennent. La constitution de ce réseau a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable.

Ce réseau s'appuie sur deux directives :

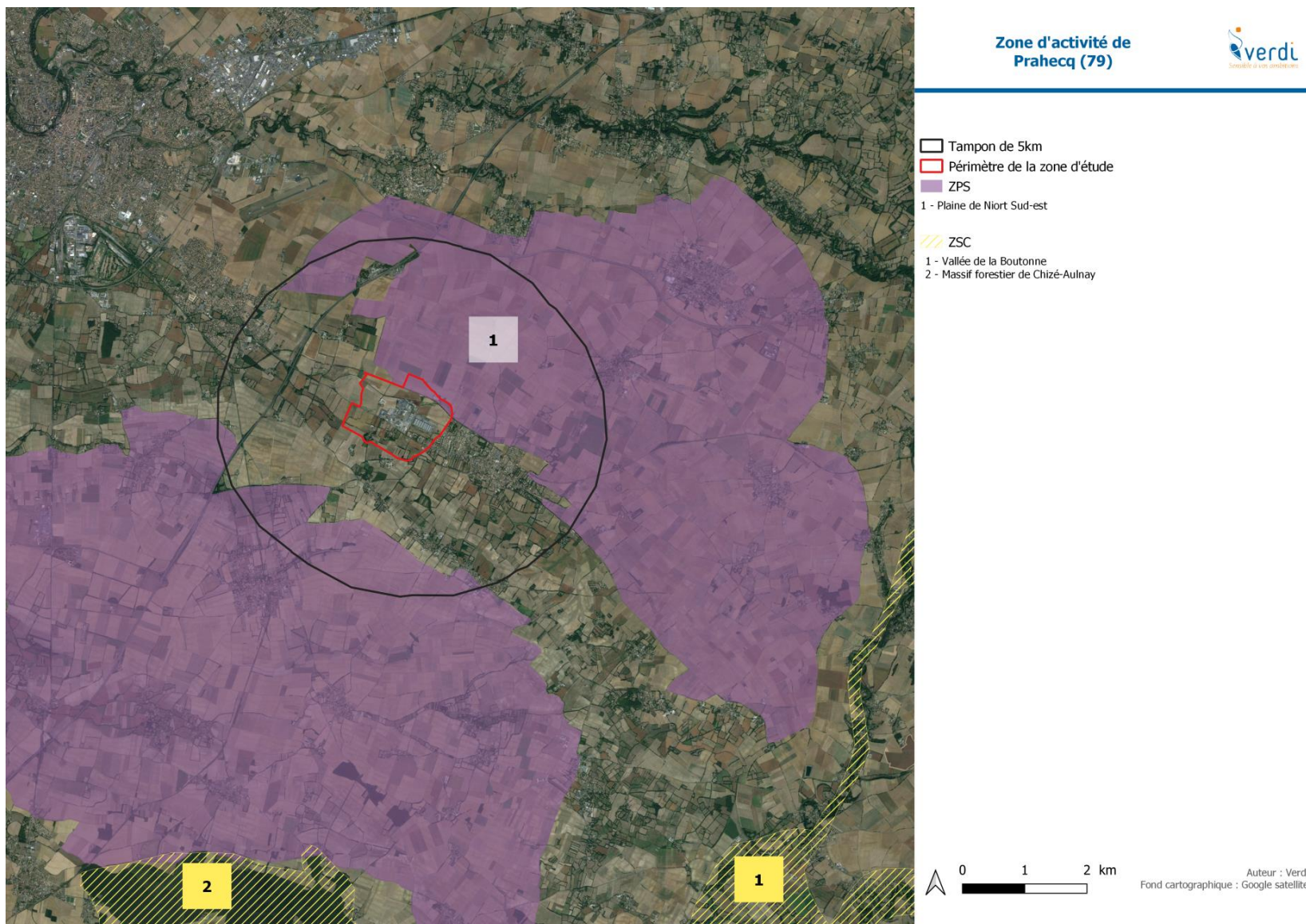
- ▶ **La Directive « Oiseaux »** (79/409/CEE), du 2 avril 1979, qui concerne la conservation et le maintien des populations des espèces d'oiseaux listées au sein d'une annexe, et la protection des biotopes utilisés par ces espèces. Elle prévoit pour cela la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS), issues de l'inventaire des Zones d'Importance communautaire pour la Conservation des Oiseaux sauvages (ZICO).
- ▶ **La Directive « Habitats Faune et Flore »** (92/43/CEE), du 21 mai 1992, qui vise la préservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage et complète ainsi la directive Oiseaux. A l'instar de cette dernière, la directive Habitats demande aux Etats membres de prendre les mesures permettant d'assurer le maintien des populations des espèces végétales et animales sauvages, ainsi que quelques biotopes particulièrement menacés, listés au sein d'annexes. Elle prévoit pour cela la création de Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Le périmètre de projet n'est inclus dans aucun site Natura 2000, mais se trouve toutefois à moins de 5 km de la ZPS N° FR5412007 « Plaine de Niort Sud-Est ». En effet, cette dernière encadre de part et d'autre la zone d'étude, qu'elle borde et recouvre partiellement dans sa partie au Nord. Il s'agit d'une zone visant à préserver les populations d'oiseaux protégés. Les espèces à enjeux élevés sont l'outarde canepetière, l'œdicnème criard, le hibou des marais, le busard cendré, le busard Saint-Martin, le busard des roseaux.

Tableau 2 : Caractéristiques des sites Natura 2000 les plus proches de la zone d'étude

Nom	Code National	Descriptif	Distance avec le site d'étude	Superficie totale (ha)
Plaine de Niort Sud-Est	FR5412007	La plaine de Niort Sud-Est accueille 17 espèces d'oiseaux menacées à l'échelle européenne : 6 de ces espèces sont présentes dans des proportions qui en font un site tout à fait exceptionnel, 11 sont présentes dans des proportions plus faibles mais participent à augmenter considérablement la valeur patrimoniale du site. Le site abrite aussi 10 espèces rares ou menacées à l'échelle régionale. <u>En période de nidification :</u> <i>Espèces d'intérêt communautaire :</i> Le site est exceptionnel, pour l'Outarde canepetière, l'Oedicnème criard, le Hibou des marais, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Busard des roseaux, du fait de leurs effectifs. Il présente un intérêt moindre, bien qu'important pour le Milan noir, la Pie-grièche écorcheur, le Bruant ortolan qui se trouve en limite de son aire de répartition, la Gorgebleue. La Bondrée apivore, le Circaète Jean-le-Blanc utilisent le site en période de reproduction comme territoire de chasse et nichent dans les zones boisées importantes proches du site. <u>En période post-nuptiale :</u> Le site abrite d'importants rassemblements post-nuptiaux d'outardes canepetières et d'oedicnèmes criards. <u>En période de migration :</u> Le site constitue une zone d'étape pour des espèces d'intérêt communautaire : le Milan royal, le Faucon pèlerin, le Faucon émerillon, le Pluvier doré. Le Pluvier guignard, espèce plus rare, est régulièrement observé. <u>En période d'hivernage :</u> <i>Espèces d'intérêt communautaire :</i> Le Faucon émerillon, le Busard Saint-Martin, le Busard des roseaux, le Hibou des marais, le Pluvier doré sont des hivernants réguliers sur le site sans être communs. L'Outarde canepetière en petit nombre utilise aussi le site pour passer l'hiver. <i>Espèce d'intérêt régional :</i> Le site accueille des effectifs importants de Pigeon colombin.	En limite Nord de la zone d'activités	20 760

Figure 3 : Cartographie de spatialisation des sites Natura 2000 les plus proches de la zone d'étude (source : INPN)



2.2 LES CORRIDORS ECOLOGIQUES

2.2.1.1 Contexte : le SRADET

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET) lancé en 2017 vient remplacer plusieurs documents sectoriels ou schémas existants tels que le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE), le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le schéma régional des infrastructures de transport (SRIT) ou encore le plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD). Il sera élaboré en articulation avec les autres stratégies, tels que le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ou le schéma régional de développement touristique (SRDT).

Adopté en Décembre 2019 par l'assemblée régionale, il est entré en vigueur en Mars 2020. Ce document détermine la stratégie régionale d'aménagement durable du territoire jusqu'en 2030.

Les 4 priorités du SRADET Nouvelle aquitaine sont

- ▶ Bien vivre dans les territoires
- ▶ Lutter contre la déprise et gagner en mobilité
- ▶ Produire et consommer autrement

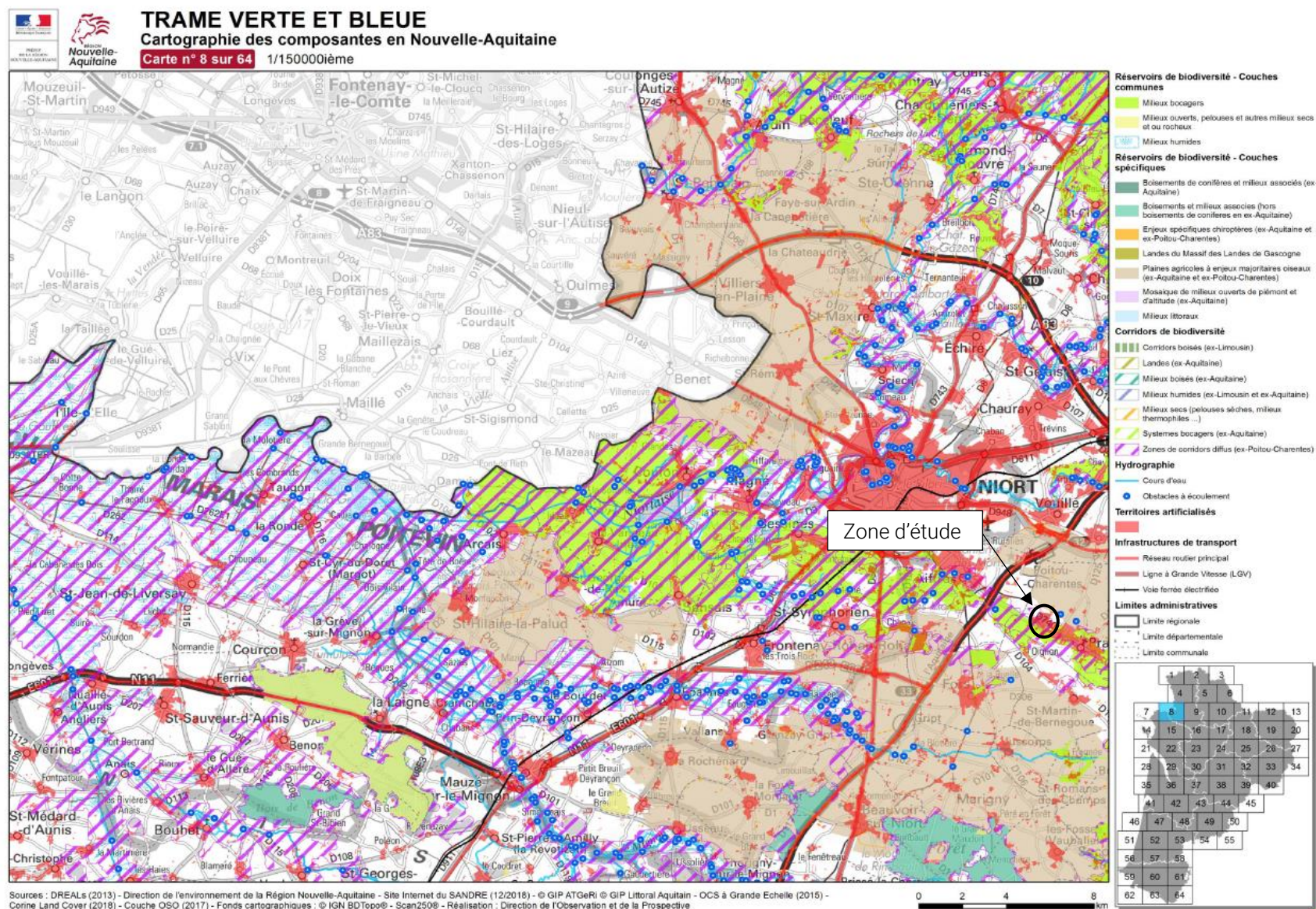
2.2.1.2 Trames vertes et bleues locales

A l'échelle du périmètre de projet, la trame principale présente sur la zone d'activités est celle du canal, au Nord. Elle est composée d'une trame bleue liée à la continuité hydraulique et d'une trame verte représentée par ses berges végétalisées :

- ▶ La trame verte est plus importante au niveau des berges arbustives et arborescentes, notamment à l'Est du canal. Des trames vertes secondaires sont identifiées au droit des parcelles agricoles. Ces haies sont importantes au sein des zones cultivées car elles représentent des zones de refuge et de déplacement pour la faune, et permettent d'améliorer la biodiversité du secteur.
- ▶ La trame bleue est importante pour les populations d'amphibiens relevés, mais peu intéressante pour la vie piscicole du fait de faibles niveaux d'eaux en été. La trame verte liée est intéressante pour de nombreuses espèces : celles recherchant la proximité de l'eau (libellules) et celles s'abritant dans les haies (oiseaux, petites mammifères).

Le projet se situe au centre d'un corridor de biodiversité diffus, et à l'interface entre un milieu bocager et une plaine agricole.

Figure 4 : Trames vertes et bleues Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Nouvelle Aquitaine



2.3 DIAGNOSTIC HABITATS NATUREL, FLORE ET FAUNE

2.3.1 GENERALITES

2.3.1.1 Protection communautaire

La Directive Habitats demande aux états membres de prendre les mesures nécessaires pour assurer le maintien des populations des espèces végétales et animales sauvages, ainsi que quelques biotopes particulièrement menacés, au nombre total de 6, listés au sein d'annexes :

- ▶ L'annexe I liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS) : ces habitats disposent d'un code Natura 2000 ;
- ▶ L'annexe II regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- ▶ L'annexe III donne les critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC ;
- ▶ L'annexe IV liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ; cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne ;
- ▶ L'annexe V concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- ▶ L'annexe VI énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

La Directive Oiseaux impose aux états membres de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le maintien des populations des espèces d'oiseaux listées au sein d'une annexe et en particulier de protéger les biotopes utilisés par ces espèces :

- ▶ Les espèces de l'annexe I bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat qui doivent être classées en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares, et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière ;
- ▶ L'annexe II regroupe les espèces d'Oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces ;
- ▶ L'annexe III fixe les conditions de vente, transport, détention pour certaines espèces ;
- ▶ L'annexe IV porte sur les méthodes de chasse, de capture et de mise à mort interdits.

2.3.1.2 Protection nationale

La protection des espèces, qui relève de l'article L. 411-2 du Code de l'Environnement, est assurée par une série d'arrêtés concernant les différents groupes floristiques et faunistiques. Ces textes interdisent la destruction des individus appartenant à des espèces protégées. En revanche, ils ne concernent pas les biotopes.

Les principaux arrêtés sont les suivants :

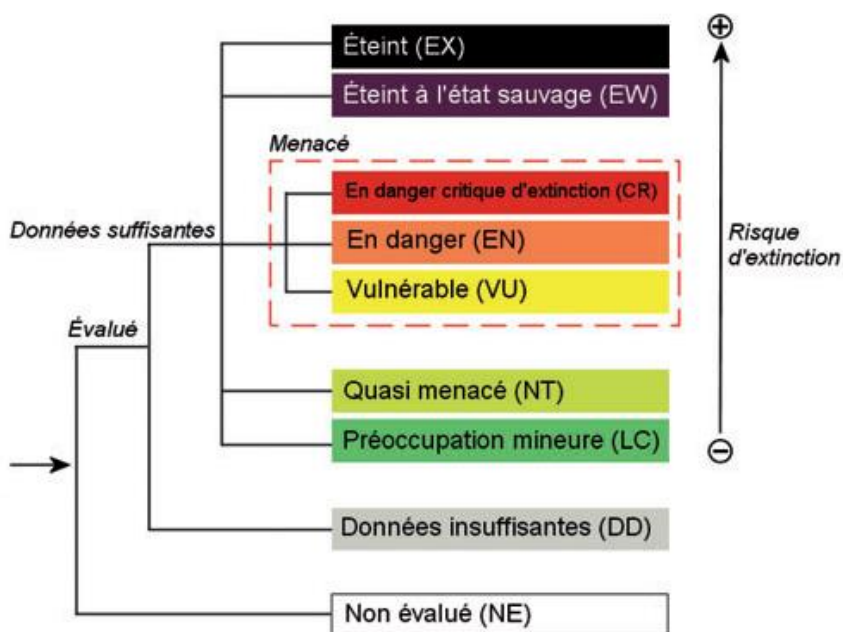
- ▶ Arrêtés du 19 novembre 2007 fixant la liste des reptiles et des amphibiens protégés ;
- ▶ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés ;
- ▶ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés ;
- ▶ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mollusques protégés ;
- ▶ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés ;
- ▶ Arrêté du 20 janvier 1982 modifié fixant la liste des espèces végétales protégées
- ▶ Arrêté du 21 juillet 1983 (modifié) fixant la liste des écrevisses protégées.

2.3.1.3 Protection régionale

Concernant la région Poitou-Charentes, l'arrêté de protection du 19 avril 1988 fixe la liste des espèces végétales protégées.

2.3.1.4 Listes rouges des espèces menacées

Les catégories des listes rouges (mondiales, européennes ou françaises) se structurent comme indiqué dans le schéma ci-dessous. Les espèces menacées sont donc notées VU, EN ou CR.



Plusieurs listes rouges des espèces menacées de France existent :

- ▶ [Poissons d'eau douce de France métropolitaine \(2009\)](#) ;
- ▶ [Mammifères marins de France métropolitaine \(2009\)](#) ;
- ▶ [Mammifères continentaux de France métropolitaine \(2009\)](#) ;
- ▶ [Oiseaux nicheurs de France métropolitaine \(2008\)](#) ;
- ▶ [Reptiles de France métropolitaine \(2008\)](#) ;
- ▶ [Amphibiens de France métropolitaine \(2008\)](#) ;
- ▶ [Autres invertébrés de France métropolitaine \(1994\)](#) ;
- ▶ [Mollusques de France métropolitaine \(1994\)](#) ;
- ▶ [Insectes de France métropolitaine \(1994\)](#).

Il existe également un livre rouge de la flore menacée de France :

- ▶ Tome I, 1995 : liste des espèces prioritaires ;
- ▶ Tome II : liste des espèces à surveiller.

Le Poitou-Charentes est doté de certains livres et listes rouges :

- ▶ La « Liste rouge des espèces piscicoles en Poitou-Charentes », réalisée par l'Office National de l'eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en 1997, répertorie 16 espèces menacées de poissons auxquelles il faut ajouter quelques espèces migratrices ;
- ▶ La « Liste Rouge de la Flore menacée en région Poitou-Charentes » (Lahondère, 1998) publiée en 1998 par la Société Botanique du Centre-Ouest (SBCO), énumère 284 espèces végétales inscrites à cette liste en Charente, 439 en Charente-Maritime, 307 dans les Deux-Sèvres et 322 dans la Vienne ;
- ▶ Le « Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes » (LPO Vienne – PCN, 1999) publié par les associations de protection des oiseaux, identifie 95 espèces d'oiseaux nicheurs menacées en Poitou-Charentes ;
- ▶ La « Liste rouge des Amphibiens et des Reptiles du Poitou-Charentes » référence en 1998, 11 espèces d'amphibiens et 6 espèces de reptiles menacées (PCN, 2002) ;
- ▶ La « La liste rouge des Libellules menacées en Poitou-Charentes » (PCN, 2007).

2.3.2 METHODOLOGIE

L'expertise des milieux naturels a été réalisée sur une zone d'étude plus large que le périmètre de projet. Il s'agit ainsi d'analyser le positionnement du projet au sein du territoire dans lequel il s'implante et les interactions avec les milieux environnants.

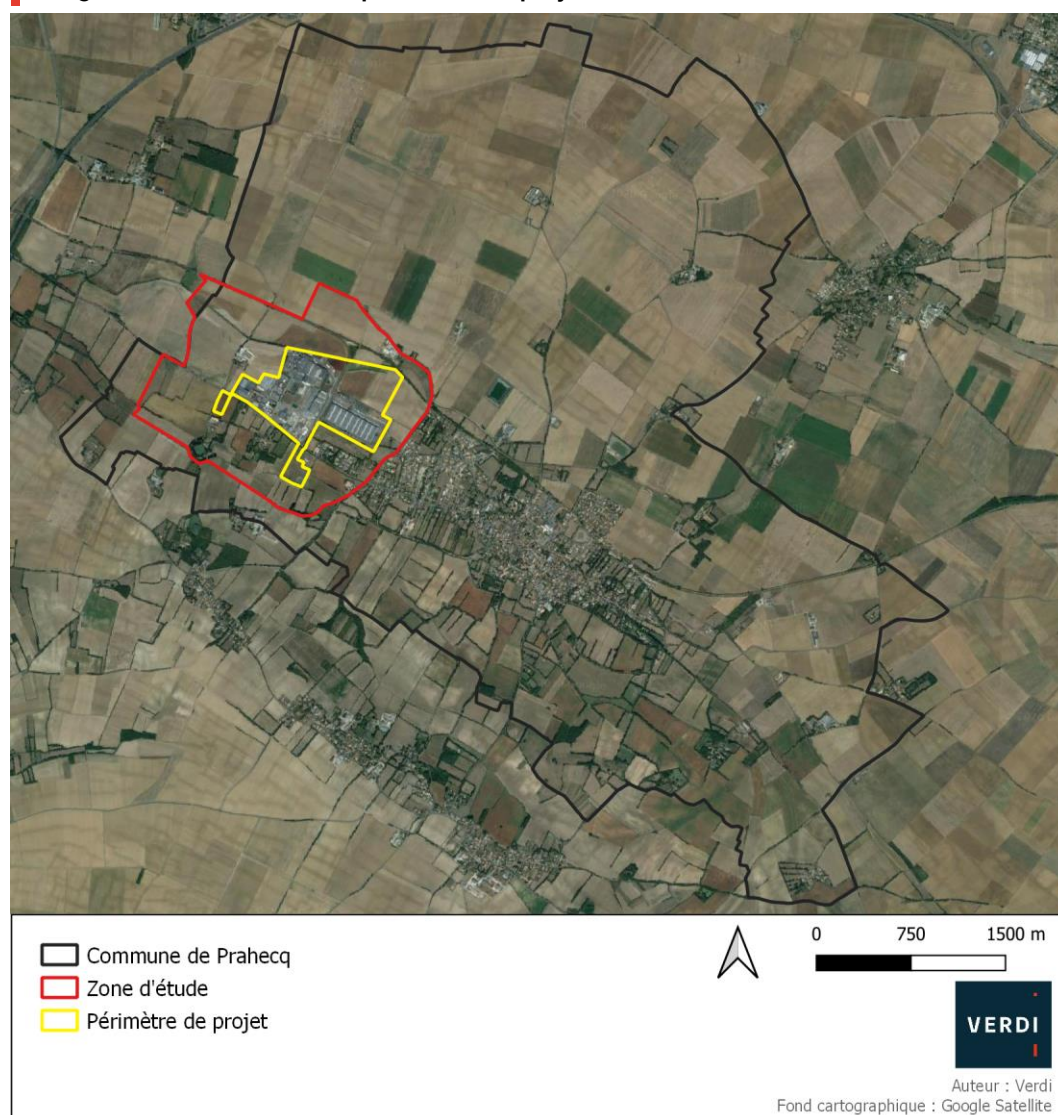
Les premières investigations de terrain dans le cadre du dossier ont été menées en 2014. Des investigations complémentaires ont été menées en 2020 par le cabinet Verdi. Elles ont eu lieu le 16 juillet, 5 octobre et 19 octobre. Elles avaient pour but de vérifier la présence d'une zone humide sur un secteur spécifique et de mettre à jour sur l'ensemble de la zone d'activité :

- ▶ Les habitats naturels
- ▶ Les espèces faunistiques présentes

La méthodologie d'observation a été la suivante :

- ▶ **Habitats et flore** : arpentage des différents habitats, relevés et prise de photographies de la flore ;
- ▶ **Mammifères** : recherche des indices de présence (fèces, terriers, ...), de gîtes et relevé des individus repérés lors de l'arpentage de terrain ;
- ▶ **Oiseaux** : écoute des chants et observation à la jumelle au besoin lors de l'arpentage de terrain ;
- ▶ **Reptiles** : recherche des indices de présence (mues), relevé des individus présents lors de l'arpentage de terrain ou sous les abris (pierres, bois morts,...) ;
- ▶ **Amphibiens** : relevé des individus présents lors de l'arpentage de terrain ou sous les abris (pierres, bois morts, ...) et recherche dans le canal.
- ▶ **Zone humide** : réalisation de relevés pédologiques à l'aide d'une tarière et étude de la végétation.

Figure 5 : Localisation du périmètre de projet au sein de sa zone d'étude



2.3.3 LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE

EAUX EUTROPHES

Code CORINE Biotopes : 22.13

Code Natura 2000 : pas de code Natura 2000

Description : ces eaux eutrophes constituent des eaux enrichies en nutriments. Elles sont stagnantes et peu profondes. Elles correspondent aux eaux du canal au Nord de la zone d'activités et à celles de la mare observée au Sud-ouest de la zone d'étude. Celles de la mare apparaissent particulièrement de mauvaise qualité (prolifération d'algues), en raison notamment du dépôt de déchets. Peu d'eau était présente dans le canal en raison des fortes chaleurs précédant les investigations de terrain de juillet et d'octobre.

Photographie 1 : Mare au Sud-ouest de la zone d'activités



Intérêt patrimonial : ces milieux aquatiques sont intéressants pour l'accueil de la vie semi-aquatique. La faible profondeur des eaux, voire l'assec l'été, limite l'intérêt pour la vie piscicole. Par ailleurs, la qualité des eaux dégradée, liée à l'utilisation des produits phytosanitaires ou aux déchets, n'est pas favorable au développement d'une biodiversité importante au sein de ces eaux.

PRAIRIE MESOPHILE

Code CORINE Biotopes : 38.1

Code Natura 2000 : pas de code Natura 2000

Description : ces prairies sont présentes en partie Sud de la zone d'étude. Il s'agit de prairies à diversité floristique moyenne, alternant certainement pâturage / fauchage ou cultures / jachères. Les espèces relevées durant les investigations de terrain sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Les espèces relevées au sein des prairies mésophiles

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Gesse à larges feuilles	<i>Lathyrus latifolius</i>
Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>
Millepertuis commun	<i>Hypericum perforatum</i>
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>
Laiteron piquant	<i>Sonchus asper</i>
Liseron des champs	<i>Calystegia arvensis</i>
Geranium mou	<i>Geranium molle</i>
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>
Fléole des près	<i>Phleum pratense</i>
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus</i>
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>
Oseille agglomérée	<i>Rumex conglomeratus</i>
Trèfle écailleux	<i>Trifolium squamosum</i>
Brome des près	<i>Bromus erecta</i>
Lotier glabre	<i>Lotus glaber</i>
Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i>
Ray grass	<i>Lolium perenne</i>

Photographie 2 : Prairie mésophile



Intérêt patrimonial : Les graminées y occupent en général une place essentielle mais peuvent être accompagnées, selon les cas, d'un nombre plus ou moins élevé de Dicotylédones dont la floraison rythme la phénologie de la prairie et forme des faciès saisonniers. Si les graminées dominantes possèdent un fort pouvoir concurrentiel tendant à éliminer les autres espèces, elles nécessitent toutefois une bonne alimentation en eau et une richesse nutritive du

sol élevée, généralement soutenues par des interventions humaines régulières (pâturage, fauche, engrais).

En raison des fortes variations saisonnières du couvert végétal dues au mode d'exploitation, les prairies abritent relativement peu de vertébrés supérieurs : mammifères et oiseaux viennent en général y chasser des proies à partir de biotopes périphériques (haies, bois). En revanche, les Invertébrés peuvent être bien représentés : Gastéropodes, Arachnides, Coléoptères, Collembolés, Diptères, Homoptères et Hyménoptères sont dominants, accompagnés de Lépidoptères et d'Orthoptères.

FRICHE HAUTE HYGROPHILE PEU DIVERSIFIÉE

Code CORINE Biotopes : 37.7

Code Natura 2000 : 6430 : l'ensemble des habitats du code corine biotope 37.7 et niveaux inférieurs sont classés en Natura 2000 ; or, il s'agit ici d'une forme dégradée de mégaphorbiaies ne correspondant pas à un habitat type d'intérêt communautaire codifiée sous le numéro 6430.

Description : il s'agit d'une dépression située au Nord du canal qui semble être un ancien site d'extraction ou de fouilles. La profondeur de la dépression a certainement permis le développement de conditions édaphiques humides. La végétation est cependant pauvre, constituée de tapis de menthe aquatique (*Mentha aquatica*) et de potentille rampante (*Potentilla reptans*). La zone de transition entre la prairie et les fourrés de proximité est dominée par une espèce exotique, l'amaranthe réfléchie (*Amaranthus retroflexus*) et la cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*). Cet habitat correspond à une mégaphorbiaie dégradée, constituant un stade entre la prairie basse et le fourré.

Photographie 3 : Prairie hydrophile



Intérêt patrimonial : ce milieu hygrophile est intéressant pour la faune semi-aquatique. Ce milieu est également intéressant pour les insectes (papillons notamment) en raison de la

flore présente et également pour les petits mammifères qui trouvent abri au sein de la végétation dense.

FOURRES MEDIO-EUROPÉENS

Code CORINE Biotopes : 31.81

Code Natura 2000 : pas de code Natura 2000

Description : ces fourrés sont présents le long du canal au Nord et de la voie ferrée. On retrouve également les mêmes espèces au droit des haies séparant les prairies et champs agricoles. Les espèces relevées durant les investigations de terrain sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Les espèces relevées au sein des fourrés médio-européens

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>
Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i>
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>
Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>
Aubépine à un style	<i>Craetegus monogyna</i>
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>
Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i>
Cotoneaster	<i>Cotoneaster sp</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>
Noisetier	<i>Coryllus avellana</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>

Intérêt patrimonial : Ces habitats présentent une valeur patrimoniale régionale faible. Cependant, parce qu'ils peuvent constituer des milieux refuge pour diverses espèces animales - oiseaux, reptiles ou mammifères - ils peuvent parfois, localement, présenter un intérêt non négligeable. Par ailleurs, ils possèdent tout de même une valeur patrimoniale non négligeable dans le contexte actuel d'une nature dite « ordinaire » agressée par l'agriculture intensive et les infrastructures. Parce qu'ils assurent le gîte et le couvert à de nombreuses espèces animales, ils participent à l'existence de corridors biologiques au sein de milieux très fragmentés.

Le côté envahissant et mal aimé, car souvent impénétrable, de ces habitats les soumet le plus souvent à une gestion humaine agressive (broyage mécanique pouvant être répété chaque année, arrachage...). Leur grande capacité de régénération leur permet de résister à cette pression.

Photographie 4 : Fourrés le long du canal au Nord



BERGE HERBACEE DU CANAL

Code CORINE Biotopes : 31.81

Code Natura 2000 : pas de code Natura 2000

Description : cette végétation est dominée par la baldingère faux roseau. Des espèces prairiales viennent se mêler à la végétation des berges en raison de la proximité des champs agricoles et de l'entretien régulier des berges (fauche). Les espèces relevées durant les investigations de terrain sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Les espèces relevées au sein des berges herbacées du canal

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Baldingère faux roseau	<i>Phalaris arundinacea</i>
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>
Arum tacheté	<i>Arum maculatum</i>
Grande ortie	<i>Urtica dioica</i>
Folle avoine	<i>Avena fatua</i>
Ray grass	<i>Lolium perenne</i>
Dactyle agglomérée	<i>Dactylis glomerata</i>
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>
Picride fausse vipérine	<i>Picris echinoides</i>
Chiendent	<i>Elymus repens</i>
Trèfle des près	<i>Trifolium pratense</i>
Fléole des près	<i>Phleum pratense</i>
Baldingère faux roseau	<i>Phalaris arundinacea</i>

Photographie 5 : Berge à baldingère faux roseau



Le canal présente aussi, à l'Ouest, une berge longée par un linéaire de frênes (*Fraxinus excelsior*) et de sureau hièble (*Sambucus ebulus*). Ces berges sont pauvres et bordées par les cultures.

Intérêt patrimonial : Les berges herbacées peuvent servir de refuge pour divers insectes et amphibiens. Elles peuvent également jouer un rôle dans la rétention des pollutions issues des eaux de ruissellement. Ce rôle est également être assuré par les berges arbustives et arborescentes.

CHAMPS AGRICOLES

Code CORINE Biotopes : 82.2

Code Natura 2000 : pas de code Natura 2000

Description : les cultures présentes sont dominées par le maïs, le blé et le tournesol. Les superficies de parcelles sont de taille moyenne, avec des séparations par des haies arbustives et arborescentes (cf. fourrés pour les espèces présentes) et des marges de végétation spontanée sur les bordures des cultures (cf. tableau précédent pour la typologie d'espèces herbacées).

Photographie 6 : Champs de tournesol et de maïs



Intérêt patrimonial : Les labours et cultures peuvent être des lieux de gagnage pour oiseaux (alouette *Alauda arvensis*, faisan *Phasianus colchicus*, Perdrix rouge *Alectoris rufa*, Pigeon ramier *Columba palumbus*, Oedicnème criard *Burhinus oedichnemus*,) et mammifères (sanglier *Sus scrofa*, chevreuil *Capreolus capreolus*, lièvre *Lepus europaeus*), tandis que les haies et les bordures sont des refuges pour la faune et la flore ; les voies de communication constituent des barrières. En hiver, si les champs sont inondés, ils peuvent être exploités par les oiseaux hivernants.

Suite au passage de 2020, la cartographie des habitats naturels a été mise à jour.

Les cartes suivantes permettent d'apprécier l'évolution des habitats entre 2015 et 2020

Figure 6 : Carte des habitats naturels et des espèces protégées observées en 2015

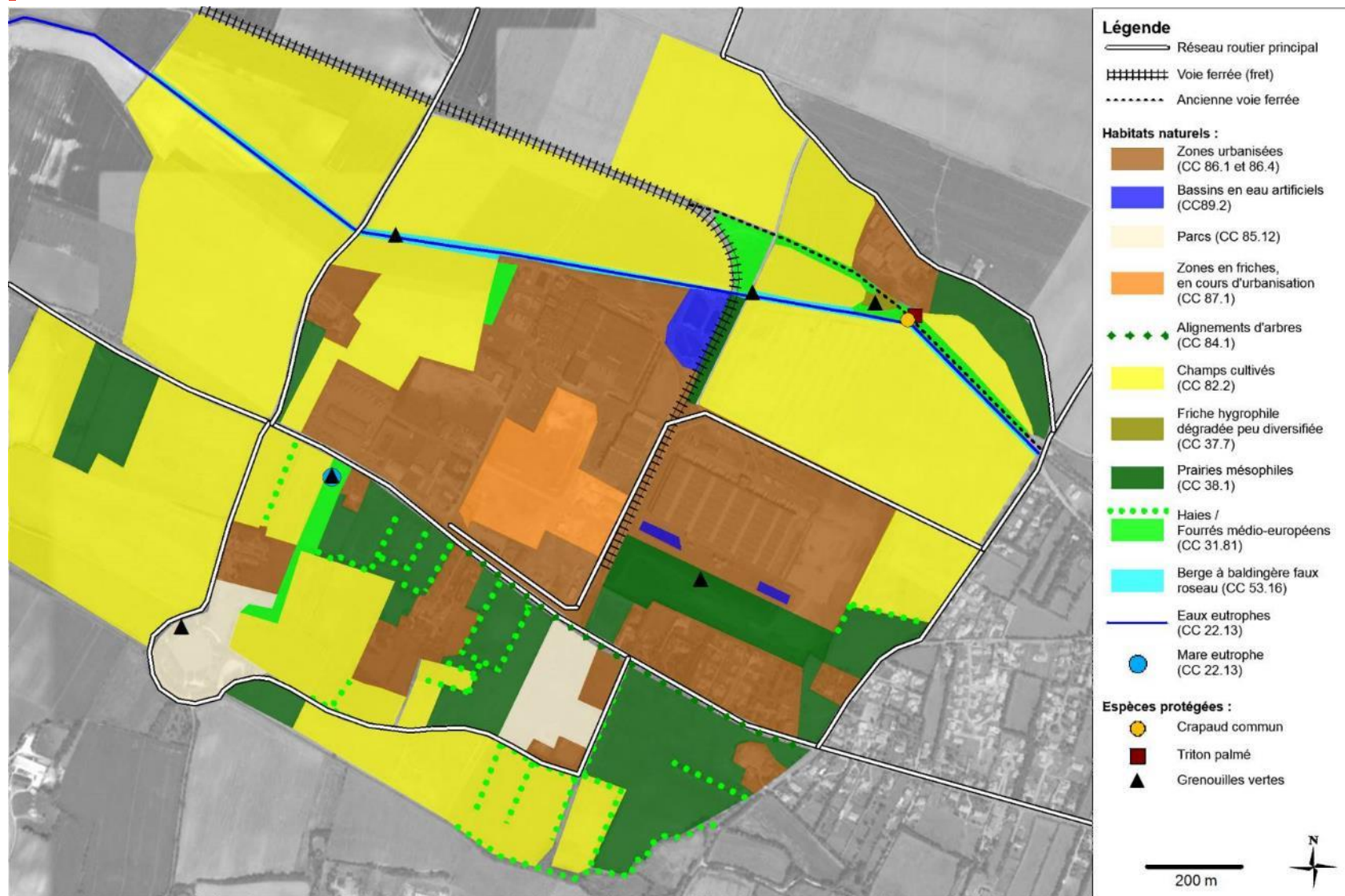
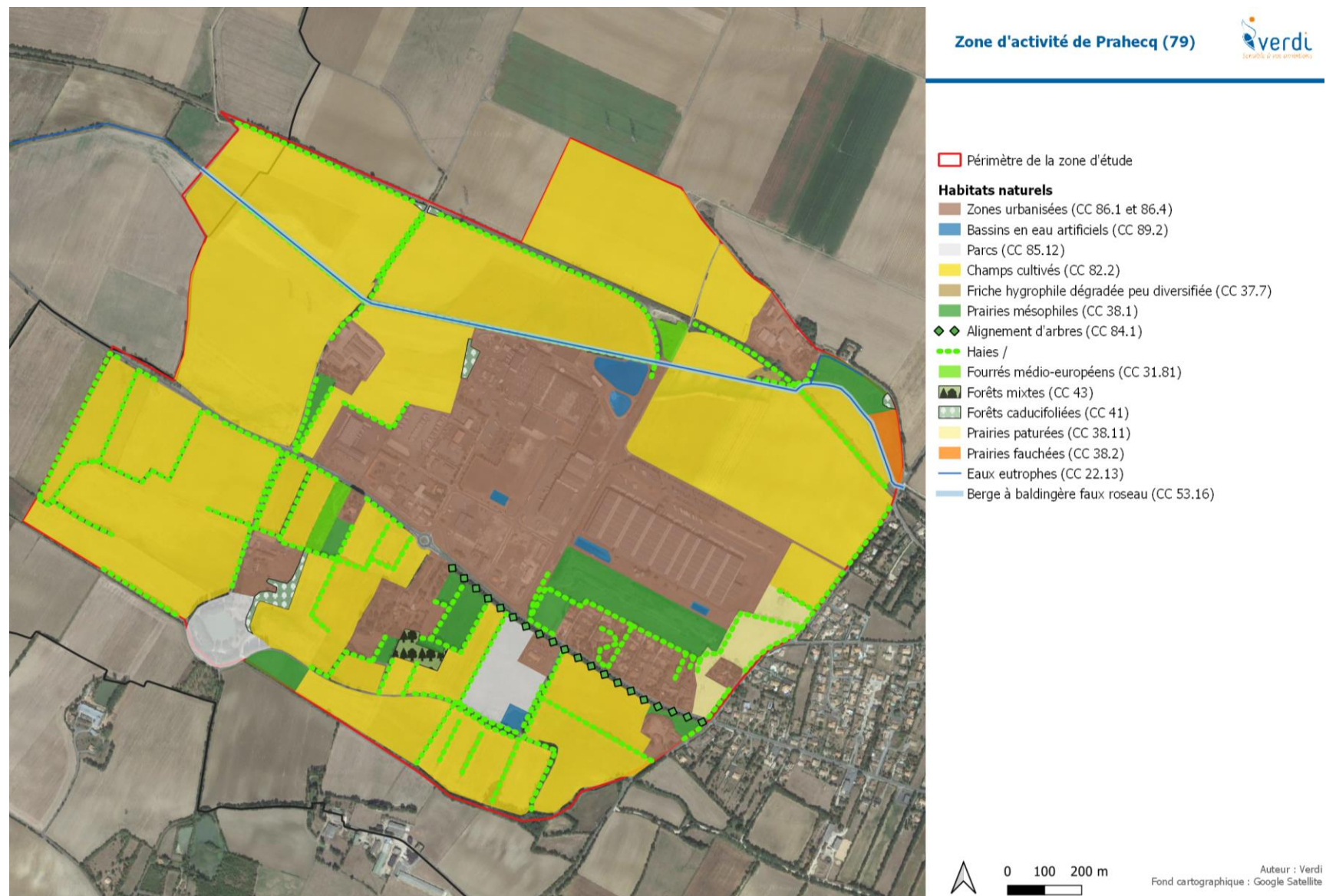


Figure 7 : Cartographie des habitats naturels observés en 2020



2.3.4 ZONES HUMIDES

La recherche des zones humides s'est focalisée sur un secteur en particulier, dans le cadre de la mise aux normes de la gestion des eaux.

Conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié au 1er octobre, l'étude des sols a été réalisée suite à des sondages pédologiques effectués le 16 Juillet 2020. Cette étude a été complétée avec l'analyse de la végétation et des habitats présents afin de statuer sur la délimitation et caractérisation de zone humide. Pour cela des passages ont été réalisés le 16 juillet, 5 octobre et 19 octobre 2020.

L'analyse des habitats a révélé deux points :

- La haie entourant la zone agricole n'est pas humide selon la réglementation (Sureau noir, Lierre grimpant, Ronces, Frêne, Troène, Erable champêtre, etc.) ;
- La zone agricole était labourée et le sol mis à nu lors du passage réalisé le 16 juillet. Les passages réalisés en octobre ont permis d'observer une végétation des milieux cultivés non caractéristique des zones humides (Chénopode blanc, Cardère sauvage, Millet etc.).

Le tableau suivant détaille les sondages pédologiques réalisés :

Tableau 6 : Caractérisation des sondages pédologiques

Photos	Commentaire	Traces d'oxy-doréduction	Sondage humide
	Refus de tarière à 20 cm Profil caillouteux et agricole	Non	Non
	Refus de tarière à 30 cm Profil caillouteux et agricole	Non	

En conclusion, aucune zone humide n'est présente sur le périmètre d'analyse.

La carte suivante synthétise l'étude des zones humides effectuée.

Figure 8 : Prospections des zones humides



2.3.5 FAUNE

2.3.5.1 Mammifères

Le site est favorable à la présence de grands mammifères tels que le chevreuil (*Capreolus capreolus*), le sanglier (*Sus scrofa*) ou le renard roux (*Vulpes vulpes*), notamment le long des haies et sur les prairies.

Les prairies et champs sont favorables à l'accueil de petits mammifères tels que le campagnol des champs (*Microtus arvalis*), le crocidure des jardins (*Crocidura suaveolens*), la belette (*Mustela nivalis*), le hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), ou encore la crocidure musette (*Crocidura russula*) ...

Seul le hérisson d'Europe est protégé au niveau national. Les populations ne sont à l'heure actuelle pas menacées, l'espèce étant de préoccupation mineure en France. Celle-ci est certainement présente sur le site même si elle n'a pas été observée. La préservation des haies est importante pour les hérissons qui y trouvent habitat et refuge.

Seuls les arbres des haies agricoles ou des jardins peuvent présenter un intérêt pour les chauves-souris, notamment en tant que gîtes estivaux. Le passage sous voie ferrée ne présentait pas d'anfractuosités favorables à la présence de chauves-souris. Enfin, les linéaires de haies sont importants pour leurs déplacements. Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées en France.

Deux espèces invasives ont été observées : le ragondin (*Myocastor coypus*) (un cadavre au Nord du canal) et le rat musqué (*Ondatra zibethicus*) (dans le canal). La prolifération de ces rats est jugée néfaste. Elle met en cause la stabilité des berges par le creusement des terriers, limite les zones de frayères à poissons et réduit également les sites de nidification des oiseaux aquatiques en utilisant de nombreux végétaux pour se nourrir et construire les huttes (ces impacts sur l'avifaune ne concerne pas le canal de la zone d'étude). Quant au Ragondin, il creuse peu de terriers, ce qui le rend moins nuisible. D'autre part, il favorise la productivité planctonique en effectuant un nettoyage du fond des eaux quand il cueille la végétation pour se nourrir.

Figure 9 : Rat musqué



Valeur patrimoniale et enjeux : les parcelles de cultures et de prairies entrecoupées de haies présentent un intérêt pour ce taxon, qui est relativisé par la présence de cultures intensives et, ponctuellement, de sols calcaires très durs et peu profonds, ne favorisant pas la présence de terriers.

2.3.5.2 Oiseaux

Les prairies et haies sont favorables à l'accueil d'une avifaune assez diversifiée, voire à leur nidification. Les espèces apparaissant ci-dessous ont été observées. Les haies représentent en particulier un lieu privilégié de nidification pour les passereaux, et les champs / prairies, des lieux intéressants pour les rapaces. Aucune nidification n'a pu être observée sur le site d'étude durant les investigations de terrain. Les espèces ont été aperçues en vol, ou posées sur les arbres ou arbustes, sur ou à proximité de la zone d'activités.

Le passage de 2020 a permis de mettre à jour la liste ci-dessous.

Tableau 7 : Les espèces d'oiseaux observées

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT DE PROTECTION EN FRANCE	DIRECTIVE OISEAUX	STATUT DE CONSERVATION EN FRANCE	NICHEUR DANS LA ZONE D'ETUDE	OBSERVATION
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	II / 2	LC	Nicheur probable	2015 et 2020
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Article 3	/	LC	Nicheur probable	2015 et 2020
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Article 3	/	LC	Nicheur probable	2015 et 2020
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	/	II / 2	LC	Nicheur possible	2015 et 2020
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Chassable	II / 1 III / 1	LC	Nicheur possible	2015 et 2020
Merle	<i>Turdus merula</i>	Chassable Article 3	II / 2	LC	Nicheur probable	2015 et 2020
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Article 3	/	LC	Nicheur possible	2015 et 2020
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Article 3	/	VU	Nicheur possible	2015 et 2020
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Article 3	/	LC	Nicheur probable	2015 et 2020
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	/	II / 2	LC	Peu probable	2015 et 2020
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Chassable	II / 2	VU	Nicheur probable	2020
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Chassable Article 3	II / 2	LC	Nicheur probable	2015 et 2020
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Article 3	/	VU	Nicheur probable	2015
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Article 3	/	LC	Nicheur possible	2015
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Article 3	/	LC	Nicheur probable	2015

Pouillot véloce	<i>marignyPhylloscopus collybita</i>	Article 3	/	LC	Nicheur possible	2015
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Article 3	/	NT	Nicheur possible	2015
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Article 3	/	LC	Peu probable	2015 et 2020
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Article 3	/	LC	Nicheur possible	2020
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Article 3	/	LC	Nicheur probable	2020
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Article 3	/	LC	Nicheur probable	2020
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Article 3	II/2	NT	Non nicheur	2020
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Article 3	/	VU	Nicheur possible	2020
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Article 3		LC	Nicheur probable	2020
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Article 3		NT	Nicheur possible	2020
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Chassable Article 3	II/2	VU	Nicheur possible	2020

Valeur patrimoniale et enjeux : les haies représentent un enjeu pour les passereaux. Aucune espèce sensible de passereaux n'a cependant été observée. Les rapaces survolent les étendues de champs et prairies à la recherche de proies.

2.3.5.3 Reptiles

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) a été observé au niveau des zones bien exposées au soleil. Il fréquente tout type d'habitat, dès lors qu'il est constitué de zones ensoleillées (pierriers, bordures de haies, murs, espaces à végétation rase) et de zones refuges (couvert végétal, fissure, pierreries, cavités au sol, etc.). La présence de l'homme ne dérange pas l'espèce si l'habitat lui convient.

Le milieu peut également être favorable aux serpents, notamment la couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), ou encore la vipère aspic (*Vipera aspis*).

Valeur patrimoniale et enjeux : Le Lézard des murailles et la couleuvre verte et jaune sont inscrits à l'annexe IV de la Directive 92/43/CEE (Directive Européenne dite directive Habitats-Faune-Flore). Ils bénéficient également d'une protection nationale (article 2 de la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français). Le Lézard des murailles est très commun en France et en Gironde et ne constitue pas un enjeu significatif de conservation.

La couleuvre verte et jaune et la vipère aspic sont de préoccupation mineure en France (statut IUCN) ; cependant elles ne présentent pas une large répartition à l'échelle européenne. La France, et notamment la région Aquitaine, ont une forte responsabilité vis-à-vis de la conservation de ces serpents.

2.3.5.4 Amphibiens

Plusieurs espèces d'amphibiens ont été observées sur le site d'étude.

Tableau 8 : Les espèces d'amphibiens observées

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT DE PROTECTION EN FRANCE	STATUT DE CONSERVATION EN FRANCE	OBSERVATION
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i> Certainement	Article 3	LC	2015
Grenouille verte	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Article 3	LC	2015
Triton	<i>Lissotriton helveticus</i>	Article 3	LC	2015

Le crapaud épineux (anciennement Crapaud commun) exploite un large éventail d'habitats souvent assez secs comme les jardins, bas de haies, broussailles et bois. La majeure partie de l'année ces crapauds vivent de façon terrestre et solitaire, mais ils se regroupent massivement pour la reproduction dans les fossés inondés, les mares et les bords de lacs, retournant chaque année au même endroit. Selon les températures les plus favorables, le frai a lieu de février à mars. On ne verra aucune migration en dessous de 4°C. Fin mai -début juin, les têtards sont complètement développés et se dispersent.

Figure 10 : Crapaud épineux



Durant sa phase aquatique (stade larvaire et juvénile), le triton palmé fréquente tous les types de milieux aquatiques stagnants ou non : flaques temporaires, fossés, mares, étangs, bras morts des rivières, eaux saumâtres, ruisseaux... Il peut coloniser parfois des milieux eutrophisés. Lors des hivers doux, il peut être observé toute l'année dans l'eau. A partir de juin, la phase terrestre des adultes commence ; leur activité est alors nocturne.

Figure 11 : Tritons palmés



Le complexe est défini par possibilité pour trois espèces de grenouilles de se reproduire entre elles. La Grenouille rieuse peut se reproduire avec la Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*) pour donner un hybride viable appelé grenouille commune (*Pelophylax kl. esculentus*). Les grenouilles présentes sur la zone d'activités sont des grenouilles rieuses ou hybrides, certainement rieuses.

La grenouille rieuse est assez peu exigeante et se retrouve dans divers plans d'eau ou fossés d'eaux stagnantes ou à faible courant. Elle est très aquatique (passe son temps dans l'eau et à distance « sautable » de l'eau) et peut être observée le jour car elle y est active. La reproduction a lieu début juin et les têtards vivent dans les eaux peu profondes avec végétation. L'hivernation se passe dans l'eau.

Figure 12 : *Pelophylax* sp



Valeur patrimoniale et enjeux : Toutes les espèces d'amphibiens (hors invasives) sont protégées au niveau national. Il est interdit de supprimer les individus des espèces identifiées sur la zone d'activités mais leurs habitats ne sont pas protégés par l'arrêté de protection national des amphibiens. Par ailleurs, les espèces relevées sur la zone d'étude ne présentent pas d'enjeu de conservation élevé. Le crapaud épineux est répandu sur le territoire français, y compris en Poitou-Charentes. Il est en de même pour le triton palmé et la grenouille verte. Cependant, toutes ces espèces sont inscrites sur le livre rouge régional.

Le taxon des amphibiens est sensible en raison notamment de l'assèchement des zones humides et des mares, et de la pollution des eaux, entraînant un déclin global des populations sur le territoire national.

2.3.5.5 Insectes

Les prairies sont favorables à la présence d'insectes, notamment des rhopalocères et des orthoptères, en raison de la présence de graminées et de plantes pouvant être butinées : en effet, plusieurs espèces communes ont été observées.

Les eaux du canal et la végétation semi-aquatique sont favorables aux odonates mais seules des espèces communes ont été observées.

Les espèces observées sont présentées dans le tableau ci-dessous. La liste a été mise à jour suite aux investigations de 2020.

Tableau 9 : Les espèces d'insecte observées

GROUPE	NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	PROTECTION NATIONALE	STATUT DE CONSERVATION REGIONALE
Odonates	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	/	LC
	Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	/	LC
	Calopteryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	/	LC
	Sympetrum rouge-sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>	/	LC
	Crocothemis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	/	LC
	Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	/	LC
Papillons (rhopalocères)	Satyre	<i>Lasiommata megera</i>	/	LC
	Paon de jour	<i>Aglais io</i>	/	LC
	Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	/	LC
	Souci	<i>Colias crocea</i> Geoffroy	/	LC
	Fluoré	<i>Colias alfarimensis</i>	/	LC
	Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	/	LC
	Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	/	LC
	Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	/	LC
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	/	LC
	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	/	LC
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	/	LC
	Zygène de la filipendule	<i>Zygaena filipendulae</i>	/	Non estimé
	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	/	LC
	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	/	LC
Criquets (orthoptères)	Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>	/	Non estimé
	Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantus</i>	/	Non estimé
	Criquet italien	<i>Calliptamus italicus</i>	/	Non estimé
	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	/	Non estimé
Mantoptère	Menthe religieuse	<i>Mentis religiosa</i>	/	Non estimé

Photographie 7 : Criquet duettiste



Photographie 8 : Souci



Valeur patrimoniale et enjeux : L'ensemble des espèces observées n'est pas menacé en France. Aucune n'est protégée. Aucun enjeu de conservation n'est donc lié aux papillons, ni aux orthoptères, ni aux odonates sur la zone d'activités.

A noter cependant que la richesse en criquets et en papillons dépend fortement de la gestion de leurs habitats (prairies). Leur diversité diminue avec les fauches trop fréquentes et l'utilisation de produits phytosanitaires.



3

SYNTHESE

LES ZONES NATURELLES D'INTERET OU PROTEGEES

La zone de projet s'inscrit à proximité d'un contexte environnemental important, notamment marqué par la présence d'une zones d'importance pour la conservation des oiseaux, d'une ZNIEFF de type 2 et d'une zone de conservation spéciale à moins de 5km du site de projet.

LES FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES

Le site du projet et plus largement la commune de Prahecq se situe au centre d'un corridor de biodiversité diffus d'après de SRADDET.

Au sein du site d'étude une trame verte secondaire est représentée par la haie bordant le site.

MILIEUX NATURELS ET ZONES HUMIDES

Au droit du site de projet, les habitats identifiés ne présentent pas d'enjeux écologiques particuliers.

D'un point de vue floristique, aucune espèce protégée n'a été identifiée, l'enjeu résidant essentiellement dans la lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes présentes sur le site, notamment en phase chantier.

Les expertises zones humides réalisées sur les critères pédologiques et botaniques ont mis en évidence l'absence de zone humide sur le site du projet.

FAUNE

Les enjeux sont globalement faibles voire nuls à l'échelle du site de projet et à ses abords, ils reposent essentiellement sur l'avifaune, dont le Faucon crécerelle, l'Hirondelle rustique, le Chardonneret élégant ou le Verdier d'Europe. Ces espèces sont pour la plupart protégées mais relativement communes.

Une nidification de rougequeue noire a été observée dans la haie bordant le site du projet.



VERDI